



INTERCO
JUSTICE

Pour adhérer à la
CFDT :



@interco.cfdt.fr



@interco_cfdt_officiel



/interco_cfdt_officiel



/intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

28 mars 2025

Réforme des greffes Revalorisation du corps des DSGJ 3^{ème} réunion de négociations

Cette 3^{ème} réunion de négociations portait sur 2 points en particulier :

Les ajustements sur la grille indiciaire proposée lors de la réunion précédente :

Après avoir vu la DGAFP, la DSJ est revenue vers nous sur un point en particulier concernant la grille **du grade de base**.

Pour rappel, cette grille qui débiterait à l'**indice majoré 446** et culminerait au-delà de l'indice de l'échelon sommital du principal actuel.

Pendant celle-ci était composée de 26 échelons ce qui semblait un point à retravailler compte-tenu des données démographiques du grade. Dès la présentation de cette grille, **la CFDT** avait évoqué la possibilité de réduire ce nombre d'échelons.

C'est donc une grille à 22 échelons dans le grade de base qui est désormais proposée.

La CFDT a demandé que :

- les points d'indice affectés à ces échelons « supprimés » soient redistribués dans la grille.
- la durée du grade qui se trouvait augmentée soit réduite en conséquence de la suppression de ces échelons.
- l'indice sommital du grade de base reste un marqueur fort de l'appartenance du corps des DSGJ au A+

Les mesures de reclassement :

La CFDT attendait particulièrement ce point et a pris soin d'étudier les éléments communiqués par la DSJ au regard de la composition actuelle du corps des DSGJ car c'est le point essentiel pour les DSGJ déjà en poste et mobilisés.

La règle est la même pour tous les corps : reclassement à l'indice égal ou immédiatement supérieur.

L'élément qui doit être travaillé quand une nouvelle grille est proposée c'est **la conservation d'ancienneté**.

Sur ce point les propositions de la DSJ étaient décevantes et **la CFDT les a refusées en l'état**.

Ces propositions s'appuyaient sur **la règle habituelle en matière de reprise d'ancienneté** : pas de reprise d'ancienneté dans l'échelon si le gain est supérieur à ce qui aurait été obtenu dans la grille actuelle et reprise (partielle ou totale) en cas de gain inférieur.

Or pour **la CFDT** les choix de reprise d'ancienneté (complète, 1/3, 1/2 etc.) rendaient les reclassements **incohérents** dans cette 1^{ère} proposition.

Pour **la CFDT** il faut regarder le gain **indiciaire mais également la cohérence dans le déroulé des carrières**. Et seule ces dispositions liées à la conservation de l'ancienneté permettent de veiller à ce point essentiel.

La CFDT a également abordé les points suivants :

- ⇒ La discussion sur les **emplois fonctionnels** :
Il ne subsiste qu'un seul groupe d'emplois fonctionnels, il est nécessaire de rediscuter des postes et des conditions statutaires pour y accéder.
- ⇒ La discussion sur les **EDMJ** :
La DSJ avait fait une 1^{ère} proposition pour basculer de nouveau emplois fonctionnels en EDMJ. Cette proposition doit être rediscutée.

La prochaine réunion aura lieu le 8 avril, elle sera consacrée à l'ensemble des points relatifs au volet financier.

Hors négociations, le DSJ a organisé une rencontre sur la **gouvernance** avec les conférences ce lundi 31 mars.

La CFDT est pleinement mobilisée pour la revalorisation du corps des DSGJ et ira jusqu'au bout de ces négociations portée par la mobilisation du corps.

CFDT, s'engager pour chacun, agir pour tous